

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marie
BP 85530
59386 Dunkerque Cedex1
07 87 31 06 78
nicolas.tersen@tud.fr
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

la Ferme Nord à Zuydcoote

Nord

Renaissance de la Ferme Nord

Au cœur d'une dune
remarquable, un futur lieu
de vie et de rencontre
pour les touristes
et les habitants.

1910...
2022...

6 - ZUYDCOOTE - La Ferme du Sanatorium



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Devenez mécène de la renaissance de la Ferme Nord !

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Nichée au cœur de Zuydcoote, sur les franges de la dune Dewulf, la Ferme Nord a déjà connu plusieurs vies.

Sa création est en lien direct avec la construction du Sanatorium de Zuydcoote (aujourd'hui Hôpital Maritime de Zuydcoote) érigé sous l'impulsion de Georges Vancauwenberghe, maire de Saint-Pol-sur-Mer, et inauguré le 25 juillet 1910.

Présentant une dizaine de bâtiments (écuries, étables, porcheries, bergerie, poulaillers, laiterie, magasins à grains et abattoirs) à l'architecture unifiée et régionaliste, la Ferme Nord était cernée par un fossé et des pâtures. Elle était spécialisée dans l'élevage animal et formait, avec les Fermes Sud et Bouvery en charge de la production céréalière et maraîchère, un ensemble agricole performant et exemplaire, du point de vue sanitaire, qui assurait une quasi-autonomie alimentaire aux pensionnaires du Sanatorium.

Lors de la Première Guerre mondiale, le site servit d'état-major aux Anglais, et d'infirmerie principale de la Marine. Particulièrement touchée pendant la Seconde Guerre mondiale, les stigmates des éclats d'obus et autres mitraillages sont toujours visibles, elle finit par reprendre du service et conserva son activité d'origine jusqu'en 1966, avant de devenir base de loisir et de nature jusqu'au milieu des années 1980

En 2005, elle est rachetée au Département du Nord par la Communauté urbaine de Dunkerque qui lui réserve un nouvel avenir.

◆ LE PROJET

La Ferme Nord est le projet emblématique de l'Opération Grand Site portée par la Communauté urbaine de Dunkerque, démarche engagée par le territoire avec pour finalité l'obtention du label Grand Site de France.

Elle a vocation à devenir la future « Maison du Grand Site des Dunes de Flandre ». Sa réhabilitation se fera en deux phases portant sur la partie Nord, puis Sud de la ferme.

La première, enclenchée dès 2022-2023, consistera à y créer la Maison du Grand Site, lieu d'accueil et d'informations pour le grand public. Les utilisateurs de la « véloroute » pourront également trouver les services dont ils ont besoin dans la « halte vélo – rando ». Une partie sera consacrée à l'histoire de la ferme et du territoire de Zuydcoote pendant la Seconde Guerre mondiale.

Un ensemble de bureaux accueillera les différents acteurs assurant la gestion, l'entretien et l'animation du Grand Site (département du Nord, Syndicat Intercommunal de Dunes de Flandre, le CPIE Flandre Maritime).

A l'issue de cette première phase d'aménagement, le projet sur la partie sud consistera à développer de l'activité privée, sur le thème de la restauration, l'hébergement et/ou du commerce durable et local.

Crédit photos © collection privée et Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Ferme Nord à Zuydcoote

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79812
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - la Ferme Nord à Zuydcoote

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐